

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 8
Absents : 6
Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre
Le vendredi huit novembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le jeudi 24 octobre 2024

Présents : M. Christian VIGNERIE, Maire, M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, adjoints au Maire, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Marie-Lyne COIFFE, Mme Elodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX.

Absents excusés : Mme Frédérique GODARD, Mme Maryse THOMAS qui a donné
procuration à M. Christian VIGNERIE, M. Pierre FABRE qui a donné procuration à M.
Jacques JAVELAUD, M. Denis VARENNE qui a donné procuration à M. Jean-Luc
RESTOUEIX

Absents : Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

Secrétaire de séance : M. Jean MAYNARD

**032/2024 – APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU
RÉGIME FORESTIER**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025
par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** :

- **D'accepter** l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions réglées prévues dans le
document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
Cognac-la-forêt	5U	1,3	Taillis	Vente	Sur pied

- **Demande** à ce que la/les coupe(s) susmentionnée(s) soi(en)t suspendue(s) du 1^{er} avril au 30
juin afin de préserver au mieux l'écosystème forestier durant la période printanière.
- **Rappelle** que tout coupe doit être suivie par un boisement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

